



SÉANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2021

# 248 000 euros pour soutenir dès maintenant les agriculteurs touchés par le gel

Le Conseil départemental au côté des agriculteurs vauclusiens

Publié le 24 septembre 2021

L'épisode de froid exceptionnel survenu les 7 et 8 avril 2021 a provoqué des dégâts considérables sur les productions agricoles vauclusiennes.

Les producteurs de fruits à noyaux et à pépins sont les plus impactés de par leur récolte en fin de printemps. Au-delà des exploitations touchées, c'est l'ensemble de la chaîne de production agricole qui est fragilisée, voire menacée. Les pertes globales sont estimées entre 380 et 540 millions d'euros pour le Vaucluse.

**Au fond d'urgence de l'État, le Département attribue une aide de 1000 € supplémentaires par agriculteur**



Dans une optique volontariste, même si cela n'est pas de sa compétence directe, le Conseil départemental de Vaucluse a choisi de compléter le fonds d'urgence de l'État par une aide départementale **d'un montant de 1 000 € pour chaque dossier, soit un montant global de 248 000 €.**

Cette contribution solidaire sera versée rapidement aux agriculteurs, dans les semaines à venir.

L'État a souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel doté d'une enveloppe de 1 065 000 € pour le Vaucluse avec 5 000 € par exploitation et il a élargi les critères d'attribution habituels de ses aides.

### **Sont prioritaires pour l'attribution de ces aides :**

les exploitations de vergers de fruits à noyaux (cerises, abricots, prunes, pêches nectarines et amandes) ainsi que les nouveaux exploitants et jeunes agriculteurs récemment installés et les exploitations plusieurs fois sinistrées en raison d'aléas climatiques.

La subvention est également modulée en fonction des surfaces plantées en fruits à noyaux et elle concerne uniquement les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans le département.

### **Le soutien aux agriculteurs vauclusiens victimes du gel résumé en quelques chiffres :**

- > Un fonds d'urgence de l'État de 1 065 000 € avec 5 000 € par exploitation vauclusienne
- > **Le Département accorde 1000 € supplémentaires par exploitation**
- > 418 dossiers ont été déposés
- > 248 dossiers ont été retenus

En savoir plus sur les actions du Département en faveur de l'agriculture vaclusienne



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09